

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 octobre 2018 à 19 h dans la salle du conseil de la mairie, après convocation légale du 22 octobre 2018, sous la présidence de Jean Charles GIOVANELLI, Maire de Spicheren.

Membres en exercice : 23

**Nombre de suffrages : 21 jusqu'au point 4
22 à partir du point 5**

Présents (19 jusqu'au point 4 – 21 à partir du point 5) :

Jean Charles GIOVANELLI, Claudine KLEIN, Stéphane KNOLL, Marcelle RIEDEMANN (à partir du point 5), Jacqueline BOUSCH, Marie Andrée WELSCH, Claude KLEIN, Huguette MALICK (à partir du point 5), Régine KÖHLER, Patrice KALIS, Thierry KEMPF, Hervé SCHWEITZER, Thierry GREVIN, Emmanuel KNOLL, Laurence MALPARTY, Christiane HAMANN, Patricia TONNELIER, Cyrille WEISS, Thierry BOUR, Jean-Marc STEUER, Laetitia DIETSCH-EGLOFF.

Procurations (2) :

Marcelle RIEDEMANN pour Jean Charles GIOVANELLI (jusqu'au point 4)

Christine WEITER pour Patricia TONNELIER

Absents excusés (1)

Alain WEISLINGER

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation de la séance du conseil du 31 août 2018**
- 2. Décisions modificatives budget primitif 2018**
- 3. Attribution du marché « Assurance dommages ouvrage – construction cantine, bibliothèque, et salle de répétition »**
- 4. Attributions des marchés pour « extension et mise en accessibilité de l'école primaire du village »**
- 5. Attribution du marché de fournitures d'électricité**
- 6. Subvention de fonctionnement 2018 – section élémentaire pour l'école biculturelle**
- 7. Acquisition de terrains à la Kleinwitz**
- 8. Mainlevée du droit à la résolution et de la restriction au droit de disposer de la parcelle section 11 n°403 et création d'une servitude de passage**
- 9. Convention d'occupation du domaine public pour les mobiliers urbains**
- 10. Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Département de la Moselle**
- 11. Bail pour le local au 21 rue Saint Laurent**
- 12. Déclarations d'Intention d'Aliéner**
- 13. Divers**
- 14. Informations**

1. Approbation de la séance du conseil du 31 août 2018

Après relecture par le Maire de l'ordre du jour, Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 31 août 2018.

2. Décisions modificatives budget primitif 2018

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la ville,

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes du budget de l'exercice 2018 :

Section de fonctionnement – Dépenses

61551 – Matériels roulants :

Diminution de crédits de : -5 500 €

66111 - Intérêts réglés à l'échéance :

Augmentation de crédits de : 5 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
décide et approuve les décisions modificatives ci-dessus.

3. Attribution du marché « Assurance dommages ouvrage – construction cantine, bibliothèque, et salle de répétition »

Suite à l'avis d'appel à la concurrence, aux diverses réunions de la Commission d'Appel d'Offres, l'entreprise a été retenue pour le marché cité ci-dessus.

Sur avis de la Commission d'Appel d'Offres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'attribuer le lot dommages ouvrage à AXA – Agent KIEFFER, formule C – garantie obligatoire + bon fonctionnement + dommages immatériels + multirisques chantier (1+2+3+4) pour une prime de 20 456.68 € ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce marché.

4. Attributions des marchés pour « extension et mise en accessibilité de l'école primaire du village »

Suite à l'avis d'appel à la concurrence, aux diverses réunions de la Commission d'Appel d'Offres et après négociations et optimisations, les entreprises ont été retenues pour les divers lots du marché cité ci-dessus.

Sur avis de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les lots comme suit :

Lot 1 Gros-œuvre :	SMC RENOVATION pour 110 027.10 € HT
Lot 2 Menuiseries extérieures :	Ets STARCK pour 30 940.00 € HT
Lot 3 Etanchéité :	ETANCHE EST pour 24 382.24 € HT
Lot 4 Plâtrerie :	TDFP pour 19 532.16 € HT
Lot 5 Electricité :	ELECTRO DISTANCE pour 8 149.85 € HT
Lot 6 Plomberie Sanitaire :	CHAUFFAGE GRAND EST pour 8 653.00 € HT
Lot 7 Chauffage climatisation :	CHAUFFAGE GRAND EST pour 9 970.00 € HT
Lot 8 Chape Carrelage Faience :	NASSO CARRELAGES pour 10 948.97 € HT
Lot 9 Menuiseries intérieures :	MENUISERIE BOUR pour 5 531.00 € HT
Lot 10 Serrurerie :	SERRURERIE MOSELLANE pour 32 110.00 € HT
Lot 11 : Peinture :	JK PEINTURE pour 13 193.00 € HT
Lot 12 Ravalement extérieur :	LES PEINTURES REUNIES pour 16 540.00 € HT

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires pour les divers marchés.

5. Attribution du marché de fournitures d'électricité

Pour la fourniture d'électricité pour les différents bâtiments communaux, la municipalité a contacté quatre prestataires. Le Maire indique que le coût prévisionnel estimé est d'environ 55 000 € TTC. La procédure utilisée sera le marché à procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).

Selon l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la délibération du conseil municipal, chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé, peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le titulaire qui sera retenu par lui.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre de la fourniture d'électricité ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir, les crédits seront inscrits au budget primitif 2019 au chapitre 011 compte 60612.

6. Subvention de fonctionnement 2018 – section élémentaire pour l'école biculturelle

Il avait été décidé lors de l'achat du nouveau photocopieur de l'école en juillet 2011 que la commune ne prendrait que 40 000 copies à sa charge, le surplus étant à la charge de l'école et sera déduit de la subvention de fonctionnement de l'école élémentaire.

Suite au décompte du 19 octobre dernier concernant la période de septembre 2017 à juin 2018, il résulte que 26074 copies pour un montant de 219.02 € restent à la charge de l'école.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de verser à l'école élémentaire la subvention de fonctionnement 2018 la somme de 1 502.98 € (à savoir : 14 € x 123 élèves – 219.02 €), dépense inscrite au budget primitif 2018 chapitre 65 – article 6574.

7. Acquisition de terrains à la Kleinwitz

Sur demande des propriétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'acquérir la parcelle n°153 section 2 d'une surface de 1.46 are au tarif de 800 € l'are soit un montant de 1 168 €,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte et/ou document se rapportant à cette vente.

8. Mainlevée du droit à la résolution et de la restriction au droit de disposer de la parcelle section 11 n°403 et création d'une servitude de passage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide par à l'unanimité :

- d'autoriser la mainlevée du droit à la résolution et de la restriction au droit de disposer inscrits au profit de la Commune de Spicheren à charge de la parcelle section 11 n°403 et leur radiation au livre foncier ;

- d'accepter la servitude de passage à pied à charge de la parcelle section 11 n°403 (fonds servant) et au profit de la section 11 n°243 (fonds dominant) appartenant à la Commune de Spicheren ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document s'y rapportant.

9. Convention d'occupation du domaine public pour les mobiliers urbains

Pour l'emplacement de 2 panneaux d'information (1 au village rue de Forbach et 1 à La Brême d'Or rue Nationale) et pour optimiser la gestion de notre domaine public, une convention d'occupation du domaine public est proposée par la société MEDIALINE pour une durée de 9 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer la convention d'occupation domaniale en vue d'installer et d'exploiter du mobilier urbain publicitaire, jointe en annexe 1.

10. Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Département de la Moselle

La bibliothèque municipale a été créée par décision du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2003. Celle-ci bénéficiant de l'aide du Département, la commune a signé en juin 2004 et en février 2012 une convention avec le Président du Conseil Général.

Afin de formaliser les modes d'interventions départementaux, le Conseil Départemental nous propose une nouvelle convention, élaborée et validée par l'Assemblée Départementale lors de sa 1^{ère} Réunion Trimestrielle de 2017 qui permettra de poursuivre le partenariat efficace qui lie nos deux collectivités depuis la création de notre bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Département de la Moselle, jointe en annexe 2.

11. Bail pour le local au 21 rue Saint Laurent

Une demande pour louer le local sis au 21 rue Saint Laurent est parvenue en mairie. Le Maire propose à l'assemblée d'acquiescer à la demande de celui-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer un bail commercial avec le locataire pour le local cité ci-dessus.

Le loyer a été négocié à 360 €/mois (identique au bail précédent, soit 8,61 €/m²).

12. Déclarations d'Intention d'Aliéner

Les D.I.A. parvenues en mairie concernent :

- Un terrain cadastré section 29 parcelle 52 bâti sur terrain propre ;
- Un terrain cadastré section 29 parcelle 572 non bâti ;
- Un terrain cadastré section 29 parcelle 821 non bâti ;
- Un terrain cadastré section 05 parcelle 709/697 bâti sur terrain propre ;

L'acquisition de ces biens ne présentant aucun intérêt pour la commune, le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption sur ces parcelles.

13. Divers

Néant

14. Informations

- Département de la Moselle : subvention AMITER de 35 000 euros accordée pour la rénovation des vestiaires du stade
- Rapport de mesure des champs électromagnétiques rue du Père Allmang : informations à diffuser aux riverains
- Sydeme : organisation de 2 journées pour les élus (18.10 et 7.11). Le Maire fera un rapport en commissions réunies à ce sujet.
- Ecole biculturelle : radio en ligne Spich Radio diffusions les 23 novembre et 21 décembre.
- Fête de Noël du personnel et des élus : le 15 décembre 2018
- Commission environnement : le 8 novembre avec les élus de Schoeneck pour le jury des maisons fleuries.
- Chantier du presbytère - avancement des travaux : volumes extérieurs terminés
- Permis de construire délivré :
 - M et Mme Manuel HENE rue des Alouettes

- Manifestations :
 - 28.10 : Kirb par Jumelage-Charente
 - 04.11 : Salon des Gourmandises par le CPN
 - 09.11 : Fête de la Saint Martin par l'APES
 - 11.11 : Fête patriotique – Commémoration 100 ans 1^{ère} Guerre Mondiale
 - 15.11 : Beaujolais Nouveau par le Bon Accueil
 - 17.11 : Formation à la distillation par les arboriculteurs
 - 18.11 : Volkstrauertag par le VDK
 - 25.11 : Sainte Cécile par l'Harmonie Municipale
 - 01.12 : Marché de Noël par l'APES
 - 06.12 : Fête de Noël du Bon Accueil
 - 09.12 : Sainte Barbe par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
 - 12.12 : Spectacle de Noël à 10 h au foyer socioculturel par la Bibliothèque

Prochaine réunion du Conseil Municipal le vendredi le 7 décembre 2018
à 19 heures
Fin de la réunion à 20 h 36